AFFAIRE No 43

LITIGE opposant la femmune sur Services Agricoles su sujet des travaux grécutés à la Montagne par les Services Agricoles peur le compte de la Commune

Le Maire donne lecture du rapport.

Lors des séance du Conseil Municipal des 10 Mars et 6 Novembre derniers, je vous avais mis en courant de la question des arriérés dus par les Services Agricoles à la Société E. E. R. au titre des fournitures d'eau faites pour le Jardin de L'Etat.

Comme vous le savez se Service était redevable à la Société E.E.R. à la late du 15 Novembre 1960 de la somme de 1.948.877 h SFA.

Sur les instances pressentes de l'Antorité Suégrieure, le Conseil s'était lécidé à voter un tarif préférentiel qui serait applicable, pour compter du ler Vanvier 1961, sur componéntiens en eau du Jardin de l'Etat.

Sette question de tarif étant réglée, les Bervices Agrisoles devaient Intervenir suprès du Ministère de l'Agrisulture afià d'obtenir le crédit nécessaire su réglement des arrièrés.

Entretemps, la Commune syant fait mélectuer à la Montagne des travaux de vivellement d'un montant de 432.480 h, j'avais écrit au Chef de ce service pour lui laire saveir que cette somme devait être déduite des 2 millions dont son service ctait redevable envers la Société E.E.R. et dont le quart nous revient.

Or, par sa lettre du 9 Février 1968, N. le Percepteur de Saint-Jeseph, igent comptable de la Régie de mécanoculture m'a fait saveir que la Commune doit *acquitter de sa dette totale et réclamer à la Direction des Services Agricoles a somme dont elle est débitrise vis à vis de la Commune de Saint-Benis.

En réponse, je lui si fait savoir qu'il est de simple logique que tout d'abord les Services Agricoles s'acquittent de leur dette avant d'exiger le réglement de leur ordance.

A ce sujet, je efcis devoir vous rappelar que cette décision avait été. Prise par le Conseil Esus su séance du 6 Novembre dernier.

En conclusion, Messieurs, je vens demande de ma faire savoir si vous maintenes votre position à ce sujet.

Signé: Cabriel MACE.

LE MAIRE. - Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.